

DOCUMENT QUESTIONS/RÉPONSES À L'INTENTION DES PARENTS

Question	Réponse
Que dois-je faire si mon enfant ou quelqu'un dans la maison est à risque?	<p>Le retour en classe se fait sur une base volontaire. Toutefois, la présence à l'école n'est pas recommandée avant septembre 2020 pour les enfants qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentent une maladie chronique ou un déficit immunitaire grave ✓ Demeurent avec une personne qui a un déficit immunitaire, une maladie chronique, une femme enceinte ou qui a 70 ans et plus. ✓ En ce qui concerne les enfants asthmatiques, consulter le bref document des pédiatres voir le lien suivant : https://mcusercontent.com/43b18f9ada018bf2ef17d47f8/files/2d912186-9ff7-427e-9662-d9bd42535337/asthme_retour_e_cole_covid_VF2.pdf
Que va-t-il arriver si mon enfant ou un membre du personnel a des symptômes ou développe des symptômes à l'école?	<p>La fréquentation du milieu scolaire est interdite à toute personne (élève du préscolaire ou du primaire ou personnel de l'école) présentant des symptômes associés à la maladie soit :</p> <p>Toute personne présentant au moins un des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fièvre, toux récente ou augmentation d'une toux chronique, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût <p>ET/OU au moins deux des trois symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mal de gorge, diarrhée, malaises généraux (ex. : douleurs musculaires, ou mal de tête ou fatigue importante, ou perte d'appétit) <p>L'accès doit également être refusé à tout élève du préscolaire ou du primaire dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19.</p> <p>Si votre enfant est symptomatique, vous devez aviser l'école et téléphoner au 1 877 644-4545. Suivre les consignes émises.</p> <p>Si un test est effectué, votre enfant ou le membre du personnel devra attendre à son domicile le résultat du test et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le test est négatif, il pourra réintégrer l'école selon l'évaluation d'un professionnel de la santé • si le test est positif, il ne devra pas se présenter à l'école et sera contacté par la santé publique pour les consignes à suivre (isolement d'au moins 14 jours, autosurveillance des symptômes et levée de l'isolement) <p>Si votre enfant développe des symptômes à l'école, vous serez avisé immédiatement et vous devrez venir le chercher. D'ici votre arrivée, il sera dirigé vers une pièce réservée qui sera supervisée par un adulte.</p> <p>Si c'est un membre du personnel, il devra quitter les lieux immédiatement.</p>
Que va-t-il arriver si une personne de l'école obtient un résultat de dépistage positif?	<p>Si un enfant qui a fréquenté l'école ou un membre du personnel a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une infirmière de la santé publique effectuera une analyse du milieu pour évaluer qui a été en contact avec le cas positif et évaluer la possibilité de les retirer du milieu, selon le risque. : ✓ Si votre enfant doit être retiré, vous recevrez un appel personnalisé de la santé publique pour un suivi étroit. ✓ Autrement, vous recevrez une lettre vous avisant des mesures générales à prendre
<p>Pour des questions d'ordre général au sujet de la COVID-19, composer le 1 877 644-4545 ou vous référez au Guide auto-soins disponible au lien suivant : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/19-210-30FA_Guide-autosoins_francais.pdf?1584985897</p>	

Lien utile : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/etablissements-scolaires-prescolaires-primaires-secondaires-covid19/mesures-de-securite-pour-les-travailleurs-et-les-enfants-dans-les-ecoles-primaires-et-les-services-de-garde-en-contexte-de-covid-19/>